



Vienne, le 12 juin 2024

Le Département se félicite de la reprise de l'ADPAH de Vienne par l'association Aides et Soins

L'association Aides et Soins assure la continuité de services de l'ex ADPAH de Vienne : elle s'est engagée à reprendre l'ensemble des salariés aux mêmes conditions, mais également le service aux 750 bénéficiaires suivis jusqu'ici. Le Président du Département Jean-Pierre Barbier, accompagné par la Vice-présidente à l'autonomie et aux handicaps, Delphine Hartmann, s'en est félicité ce matin, aux côtés du Président de l'association Aides et Soins, Jérôme Radureau, et de sa Directrice Charlotte Flament.

L'association Aides et Soins assure, depuis le 1^{er} juin, les missions de l'ex ADPAH de Vienne sur le même territoire de l'Isère Rhodanienne et de la Bièvre, qui comprend les secteurs de Vienne, Roussillon, La Côte Saint-André, Saint-Jean-de-Bournay, Le Péage de Roussillon, Chanas, Saint-Maurice-l'Exil et Les Roches de Condrieu. En prenant la relève de l'ex ADPAH Vienne, l'association Aides et Soins devient le Service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) le plus important de ces territoires, et le 5^{ème} SAAD en Isère en termes d'heures réalisées.

L'association s'est engagée à une meilleure gestion que son prédécesseur afin de revenir à l'équilibre, ainsi qu'à élargir le cercle actuel des bénéficiaires à des personnes ayant une lourde dépendance et à des horaires ou des jours plus atypiques (jours fériés, soirées...) afin de répondre aux besoins des publics fragiles et des familles, conformément à l'orientation du Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens (CPOM) qu'elle a signé avec le Département.

Etant donné l'importance de ces missions, les engagements pris et la nécessité pour les bénéficiaires d'avoir une continuité de services, le Département soutient et accompagne cette reprise.

« L'association Aides et Soins maintient une continuité de service auprès des bénéficiaires de l'ex-ADPAH, et l'emploi des salariés en poste. Sur ce dernier point, nous avons d'ailleurs proposé aux 30 CDD « réguliers » de l'ex-ADPAH, des contrats en CDI, dès ce 1er juin 2024. Des discussions ont été menées avec les services du Département de l'Isère, soucieux des

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



conséquences d'une liquidation judiciaire de l'ADPAH, sur les différents territoires d'intervention. Ces discussions ont porté, notamment sur la mise en œuvre du CPOM, et le respect du cahier des charges lié à la prise en charge des personnes en situation de fragilité. Depuis le 1er juin, nous rencontrons des équipes motivées et investies, nous travaillons avec elles pour trouver un fonctionnement adapté et qui nous amènera dans les prochaines années vers un équilibre économique indispensable pour le bon fonctionnement de l'association. »

Jérôme Radureau, Président de l'association Aides et Soins.

« Malgré le soutien et l'accompagnement constant apporté à l'ex ADPAH de Vienne par le Département, avec, rappelons-le, l'assainissement de son déficit en 2017 et 2018 à hauteur de plus de 420 000 euros et un tarif horaire fixé parmi les plus élevés en France, cette association n'a pas su se restructurer pour éviter de creuser à nouveau un déficit excessif. Le président de l'association Aides et Soins a démontré une gestion saine des SAAD qu'il dirige en Isère. C'est pourquoi nous sommes confiants quant à la bonne gestion d'Aides et Soins à l'avenir. Notre objectif reste le même : la qualité de service pour les bénéficiaires. »

Jean-Pierre Barbier, Président du Département.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Contact Presse

Claire Martin : 06 86 69 98 01 - claire.martin@isere.fr